



Savoir si je suis recherché par la justice espagnole

Par **etchegaray**, le **29/06/2011** à **10:17**

Bonjour,

En 2002, en Espagne, je me suis fait arrêté avec des amis car des jeunes avaient cassé la porte de l'ascenseur de notre hôtel dans la nuit et des témoins nous ont accusé. La police espagnole est venue nous arrêter le lendemain matin et après une journée de garde à vue, nous sommes passé devant un juge puis libéré en fin de journée.

Une fois rentré en France nous avons reçu des documents écrits en espagnol au sujet d'un éventuel jugement et d'une amende à payer. Par la suite, nous avons été mes amis et moi-même convoqués au commissariat de notre ville en France à ce sujet (le policier français ce jour-là nous avait conseillé de ne plus retourner en Espagne si nous nous rendions pas au jugement).

Etant jeune à cette époque, nous avons pris cette affaire à la légère, de plus nous étions innocent donc pour nous pas de raison de s'inquiéter.

Cet été je souhaite revenir en vacances en Espagne, des années sont passées, j'ai désormais une situation professionnelle et une vie de famille, j'ai donc peur de me faire arrêter de nouveau pour cette histoire une fois sorti de l'avion lors du contrôle douanier à l'aéroport.

Je souhaite savoir si je suis recherché en Espagne ou non ? Y-a-t-il un risque que je me fasse arrêté en Espagne au premier contrôle policier ?

Je précise que je ne dispose plus des papiers relatifs à cette affaire, pas de numéro de

dossier etc.

Cordialement.

Par **chris_idv**, le **29/06/2011** à **12:30**

Bonjour,

"le policier francais ce jour-là nous avait conseillé de ne plus retourné en Espagne si nous nous rendions pas au jugement".

Comme vous ne vous êtes pas rendu au jugement cela semble explicite ...

Cordialement,